



**Arrêté temporaire n°24-AT-0244  
Portant réglementation du stationnement**

**BOULEVARD ROBERT BARRIER**

**Objet : Trike'Fest**

Interdiction de  
stationnement

Du 28 mai 2024 au 3  
juin 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Trike-Bike Kultur, sise 6 chemin des Vignes - 73420 Voglans, représentée par Monsieur Gilles Lietti,

Considérant que l'organisation du Trike'Fest rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/05/2024 au 03/06/2024 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du 28/05/2024 dès 07h00 et jusqu'au 03/06/2024 à 12h00, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD ROBERT BARRIER sur les 5 premiers emplacements qui se situent à l'entrée de l'esplanade et face au camping ainsi que sur 4 emplacements 2 de chaque côté du passage piétons en face de l'Allée Promenade des Bords du Lac. Par dérogation, ces dispositions ne s'appliquent pas aux organisateurs.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

Arrêté N° 24-AT-0244  
1/2

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

- TRIKE-BIKE KULTUR
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 17 avril 2024

  
Pour le maire  
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
Jean-Marc VIAL



Arrêté N° 24-AT-0244  
2/2